

## MARCHÉ PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 31.12.2009	28 548	15 244 632 €

## MARCHÉ SECONDAIRE

### Modalités pratiques

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ceux-ci sont disponibles sur notre site Internet [www.fonciere-remusat.com](http://www.fonciere-remusat.com). Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente tous les 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, à 11 h ou le dernier jour ouvrable précédent.

Tous les renseignements concernant le marché secondaire (carnet d'ordre, prix d'exécution, quantité de parts échangées...) peuvent être obtenus au 03.80.30.62.82.

### Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction, frais inclus.

### Vente

#### 1. Cession sans intervention de la Société de Gestion :

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. La Société de Gestion perçoit un droit fixe de 30.49 € HT quel que soit le nombre de parts vendues. Les parties doivent également prévoir le règlement des droits d'enregistrement de 5 %, ainsi que la signification de la cession à la Société de Gestion.

#### 2. Cession avec intervention de la Société de Gestion :

Les frais de transaction sont les suivants :

- droits d'enregistrement : 5 %
- commission de cession perçue par la Sté de Gestion : 4.50 % HT (soit actuellement 5.38 % TTC).

#### 3. Prévoir impôt sur la plus-value éventuelle.

### Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total		
						<b>Solde</b>	<b>Au 30.06.09</b>	<b>0</b>
15/10/2009		non établi	0	0	-	0	0	0
19/11/2009		non établi	40	0	-	40	0	40
17/12/2009		non établi	0	40	-	40	0	40
		<b>TOTAL</b>	<b>40</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	
						<b>Solde</b>	<b>au 31.12.09</b>	<b>40</b>

### Carnet d'ordres

#### Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
865.00 €	58
861.50 €	10

Confrontation du 17.12.09

#### Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
1000.00 €	40

# DIVIDENDES

Période	Acompte payé le	Montant de l'acompte	
		Montant de l'acompte	Montant du dividende global
1 <sup>er</sup> trimestre 2009	24.04.09	14.40 €	
2 <sup>e</sup> trimestre 2009	24.07.09	14.40 €	
3 <sup>e</sup> trimestre 2009	23.10.09	14.40 €	
4 <sup>e</sup> trimestre 2009	11.02.10	16.20 €	<b>59.40 € *</b>

\* Rendement 2009 : 7.17 % sur un prix de part à 828 € sur le marché secondaire en début d'année  
6.90 % sur un prix de part à 861.50 € sur le marché secondaire en juin (aucun rapprochement n'a pu être établi au cours du 2<sup>e</sup> semestre)  
6.87 % par rapport au prix de la part à 865 € sur l'augmentation de capital

## FISCALITÉ

L'essentiel des revenus de FONCIERE REMUSAT est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). Celui-ci est de 18 %.

Les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus sont retenus à la source au taux de 12.10 % (précédemment 11 %). **Aucune modification (option ou suppression d'option) ne pourra être effectuée en cours d'année. Tout changement devra être demandé avant le 31 mars de l'année en cours.**

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Composition (AG du 25.06.09)

Président : M. DELPECH Jean-Pierre

Vice-Présidente : Mme GOURGUE Marie-Andrée

### Membres :

Mme LIPPI Eliane, Mme METGE Simone, M. Denis APVRILLE,

M. Denys ARBOUCALOT, M. ELBAZ Gérard, M. GAZANIOL Michel, M. GUILHEM de POTHUAU Antoine, M. NOEL Raymond, M. PUIS André, APPSCPI

Aucun des membres du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.

## ÉVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisition Néant

Cession Néant

### Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *	En m <sup>2</sup>
Au 31.12.09	99.41 %	99.29 %

\* Ce taux exprime le rapport entre les loyers effectivement facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

### Mouvements du trimestre

#### 1 – Locaux devenus vacants

Aucun

#### 2 - Locaux loués

LEGUEVIN – ZAC de LENGEL  
156 m<sup>2</sup> loués à M. VIEL – Optique

GUJAN MESTRAS  
1 180 m<sup>2</sup> ex Européenne de la Chaussures  
→ 590 m<sup>2</sup> reloués à AS DIFFUSION  
→ 590 m<sup>2</sup> reloués à JL DISTRIBUTION

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95